

Code RNCP : 37187 - Date échéance enregistrement : 14/12/2024

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Diplôme de niveau 4 délivré par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales
Education Orientation

OBJECTIFS

Le parcours conduisant à la certification « Technicien(ne) des Jardins et Espaces Paysagers » a pour objectifs de :

- Préparer des professionnels à réaliser les travaux d'entretien et de création,
- Organiser des chantiers en lien avec des clients et à participer au fonctionnement global de l'entreprise ou du service du paysage,
- Entretien et végétaliser un espace paysager, poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements dans un espace paysager.

Le titulaire du titre est apte à exercer les métiers d'ouvrier hautement qualifié du paysage, de chef d'équipe, d'agent technique des espaces verts/paysagers dans une collectivité territoriale ou d'encadrant technique de chantier du paysage dans le secteur des entreprises sociales inclusives.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Formation en alternance CFA/entreprise
- ▶ 16 semaines en CFA par an et le reste du temps en entreprise (entreprises du paysage, services espaces verts/paysagers des collectivités territoriales ou entreprises publiques ou privées) soit 1 120 heures sur 2 ans
- ▶ Un calendrier annuel est défini avant le début de la formation
- ▶ Début de la formation en septembre
- ▶ Parcours aménageable selon le cursus du candidat

CONTENUS DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Bloc 1 : Créer et entretenir des jardins ou des espaces paysagers en cohérence avec les enjeux environnementaux

Bloc 2 : Organiser des chantiers de création et d'entretien de jardin ou d'espaces paysagers en tenant compte des enjeux environnementaux

Bloc 3 : Proposer une conception, un chiffrage et une analyse d'un chantier paysager de l'entreprise ou du service en cohérence avec les enjeux environnementaux

MODALITÉS D'EXAMENS

- L'examen est validé en épreuves terminales en fin de formation (épreuves écrites et orales).
- Blocs de compétences : chacun des blocs constitutifs du diplôme peut être validé indépendamment des autres. La validation de l'ensemble des blocs permet d'obtenir le diplôme

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAPA jardinier paysagiste)
- Justifier d'un an d'activité professionnelle (y compris en apprentissage)
- Entretien d'admission avec remise du dossier d'inscription
- Signer un contrat d'apprentissage selon la réglementation en vigueur

STATUT

- Apprentissage

LES + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Etablissement à taille humaine
- ▶ Pédagogie de projet
- ▶ Interventions de professionnels
- ▶ Travaux de groupes
- ▶ Infrastructures adaptées
- ▶ Projet d'établissement



CODE DIPLÔME : 46421005

DÉBOUCHÉS

Poursuites d'études :

BTSA Aménagements paysagers
Certificat de spécialisation
(élagage, maçonnerie paysagère...)

Insertion professionnelle :

Jardinier, paysagiste, chef d'équipe
paysage, ouvrier du paysage...

CHIFFRES CLÉS

<https://www.mfr-laroque.com>
rubrique
« nos formations en chiffres »

TARIFS

<https://www.mfr-laroque.com>
rubrique « Tarifs »
▶ Demi-Pension
▶ Pension complète (internat)

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité
Réfèrent handicap sur site
pour l'accessibilité pédagogique



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - MAISON FAMILIALE RURALE LA ROQUE D'ANTHÉRON

Chemin de la Dévalade - Quartier des Carraires - 13640 LA ROQUE D'ANTHÉRON

Tél. 04 42 50 41 27 - mfr.laroque@mfr.asso.fr - www.mfr-laroque.com